

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 442

présenté par  
M. Ferrand

-----

**ARTICLE 53 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – À l'article 20-4 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 relative à l'amélioration de la santé publique, à l'assurance maladie, maternité, invalidité et décès, au financement de la sécurité sociale à Mayotte et à la caisse de sécurité sociale de Mayotte , la référence « L. 162-1-9 » est supprimée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.